

*[Courrier du Ministère sarrois des Finances et de l'Europe du 14 novembre 2014
à la Ministre-Présidente du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat Mme DREYER
Présidente du 14^e Sommet de la Grande Région
Chargé de mission : Dr. Martin NIEDERMEYER]
[- Traduction française -]*

Objet : Questions du CPI posées par l'élue Mme NABINGER le 20/11/2013
Concerne : Votre demande de réponse adressée au Gouvernement sarrois le
24/01/2014

Madame la Ministre-Présidente,

En réponse à votre courrier du 24 janvier 2014, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les réponses du Gouvernement sarrois aux deux questions du CPI posées par Mme NABINGER, élue du Landtag de Rhénanie-Palatinat.

Conformément aux procédés convenus entre le Sommet et le CPI, je vous prie de transmettre lesdites réponses au Président du CPI en votre qualité de Présidente du 14^e Sommet.

Veillez agréer, Madame la Ministre-Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

[Signature illisible]

Stephan TOSCANI *[Le Ministre]*

P.j.

REPONSE DU GOUVERNEMENT DE LA SARRE

du 18/03/2014

à la question
posée par l'élue Mme Stephanie NABINGER,
membre du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)
le 20 novembre 2013

concernant les « Risques pour la Grande Région
émanant de la centrale nucléaire de Cattenom »

Remarque liminaire de l'auteur des questions :

- Etant donné le nombre élevé de 47 incidents recensés l'année dernière, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé une inspection renforcée de la centrale nucléaire de Cattenom programmée du 4 au 6 juin 2013. Le lendemain de l'inspection, un incendie s'est déclaré sur une zone non nucléaire de l'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire. Selon les informations diffusées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le transformateur principal de soutirage destiné à alimenter le réacteur en électricité avait pris feu. A cause de l'huile enflammée, une épaisse fumée noire était visible de loin en-dessus de la centrale.
- Selon EDF, exploitant de la centrale, le 7 juin s'est produite simultanément une défaillance sur l'un des transformateurs électriques de l'unité de production n° 3. La cause de cette panne n'a pas encore été découverte. Au cas où elle resterait introuvable, il est prévu que l'unité de production n° 3 de la centrale soit également mise hors service.

Question n° 1 : A-t-on entretemps trouvé les causes des deux incidents survenus le 7 juin 2013 et fait la lumière sur tous les détails ?

Réponse à la question n° 1 :

D'après les informations transmises par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le feu sur le transformateur principal de soutirage de l'unité de production n° 1 a été causé par un court-circuit sur le transformateur. Le dysfonctionnement sur l'unité 3 évoqué dans la question n'est pourtant pas un incident. Etant donné que le transformateur auxiliaire de l'unité de production n° 3 est relié au transformateur principal de soutirage de l'unité de production n° 1, l'exploitant devait apporter la preuve que l'incendie sur le transformateur principal de soutirage de l'unité de production n° 1 n'a pas eu de conséquences négatives sur le transformateur auxiliaire de l'unité de production n° 3. Ladite preuve a été apportée dans les délais impartis.

Question n° 2 : L'incendie sur le transformateur électrique de soutirage a-t-il eu des conséquences quelconques sur le réacteur ? Dans l'affirmative : Celles-ci sont-elles comparables aux effets de l'incendie sur l'un des transformateurs survenu dans la centrale de Krümmel en 2007 ?

Réponse à la question n° 2 :

Après la perte du transformateur principal de soutirage, l'alimentation électrique de l'unité de production n° 1 a été assurée par le transformateur auxiliaire et le réseau électrique externe. Il n'a pas été nécessaire de mettre en service les groupes électrogènes de secours. Le réacteur a immédiatement été stabilisé de manière automatique dans un état sûr.

Question n° 3 : L'incendie sur le transformateur électrique principal a-t-il provoqué une fuite de biphényles polychlorés ? Dans l'affirmative : Une telle fuite a-t-elle mis en danger la population ?

Réponse à la question n° 3 :

D'après les informations transmises par l'Autorité française de sûreté nucléaire (ASN), le transformateur électrique principal ne contenait pas de biphényles polychlorés.

Question n° 4 : A quel moment les autorités compétentes ont-elles été prévenues ? Merci d'indiquer également l'heure.

Réponse à la question n° 4 :

L'exploitant de la centrale nucléaire de Cattenom a appelé le Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs le 7 juin 2013 à 14h45 pour informer un collaborateur du Ministère par téléphone de l'incendie sur le transformateur électrique. Ce même jour à 15h40, l'ASN a informé le Ministère par courriel dudit incident.

Question n° 5 : Les autorités compétentes ont-elles été informées de la nature des incidents qui se sont produits et de leur gravité, respectivement ?

Réponse à la question n° 5 :

L'ASN a communiqué le 7 juin 2013 par courriel qu'il y avait eu un incendie sur le transformateur électrique de l'unité de production n° 1 suite auquel le plan d'urgence interne de la centrale nucléaire de Cattenom a été déclenché, le feu ayant été rapidement maîtrisé par les pompiers. L'Autorité a communiqué en outre que l'unité de production a été mise en arrêt automatiquement. Etant donné que l'alimentation électrique du réseau est une redondance, il n'a pas été nécessaire de mettre en service les groupes électrogènes de secours. Selon elle, il n'y avait pas de blessés.

Question n° 6 : Quel jugement les différents exécutifs portent-ils sur la sécurité de la centrale nucléaire de Cattenom – notamment en vue d'une possible prolongation de la durée de vie des unités de production de 10 ans ?

Réponse à la question n° 6 :

En raison du grand nombre d'incidents à signaler qui se sont produits à la centrale nucléaire de Cattenom, il y a lieu de douter du concept technique de ladite centrale et de la culture de sécurité de celle-ci. Pour cette raison, le Gouvernement de la Sarre œuvre depuis des années pour l'arrêt de la centrale et pour son amélioration et sa mise à niveau jusqu'à son arrêt définitif.